



Botschaft
der Bundesrepublik Deutschland
Santo Domingo

Edificio EQUINOX , piso 6, Ave. Núñez de Cáceres No. 11,
entre Ave. Sarasota y Ave. Rómulo Betancourt, Bella Vista,
Santo Domingo D.N.
Tel.: +1809 542-8950, Visastelle: +1809 542 8964
E-mail: visa@santo.diplo.de



Demande de visa Schengen (Visites, affaires, tourisme)

Avec un visa Schengen de court séjour, vous pouvez séjourner au maximum 90 jours pendant une durée de 180 jours dans les États Schengen, à moins qu'une période de validité plus courte soit indiquée. La demande de visa doit se faire à l'Ambassade du pays qui sera votre destination principale.

Pour une demande de visa auprès de l'Ambassade d'Allemagne à Santo Domingo, il est d'abord impératif de prendre un rendez-vous sur le site de www.santo-domingo.diplo.de

Pour des questions sur les dispositions en matière de visa, n'hésitez pas à nous joindre du lundi au vendredi au +1 809-542-8964 dans les horaires indiqués sur notre site web. Pour des raisons de confidentialité des données, des renseignements sur les cas de visa en traitement ne peuvent être délivrés qu' au requérant lui-même et non au téléphone. Normalement, le temps de traitement est de 5 jours ouvrables, mais il peut se prolonger éventuellement en raison des vérifications ou d'une présentation ultérieure des documents

1. Documents à soumettre

Les documents mentionnés ci-dessous sont à joindre à la demande lors de la présentation personnelle, indépendamment du but du voyage:

- un formulaire de demande de visa Schengen dûment rempli et signé disponible sur le site www.santo.domingo.diplo.de et à l'Ambassade.

- Pour les voyages des mineurs:

déclaration de consentement et copie de passeport des représentants légaux. La déclaration doit être déposée en personne à l'Ambassade sur présentation d'identification valide.

- une photo de passeport biométrique récente (fond clair), format 45 X 35 mm
- Passeport (valable encore au moins 3 mois après l'expiration du visa) ainsi qu'une copie de la page de la photo et de toutes les pages où figurent des visas, des cachets d'entrée et de sortie (le cas échéant des anciens passeports),
- Original et copie de la carte d'identité,
- Assurance-maladie de voyages pour l'espace Schengen (avec un minimum de 30.000 Euros de couverture et rapatriement en cas de maladie ou de décès).
- acte de naissance, le cas échéant l'acte de mariage du demandeur/de la demanderesse (original et copie),
- le cas échéant des actes de naissance des enfants du demandeur / de la demanderesse (Original et copie),
- Relevés bancaires des 3 derniers mois ainsi que l'attestation actuelle de la banque en original, le cas échéant des titres de propriété (par exemple des extraits du registre foncier de biens

immobiliers, voiture). Veuillez marquer les revenus réguliers (salaire, intérêts) dans les relevés bancaires en couleur.

En plus :

pour les salariés	pour les indépendants
<ul style="list-style-type: none"> • certificat de travail mentionnant le montant du salaire ainsi que la période de congé • certificat sûr les impôts payés, p.e. à la caisse sociale. • copie du contrat de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • preuve d'activités (extrait du registre du commerce, documents de douanes,, factures

Remarques:

- Si des preuves de fonds propres suffisant pour le financement du voyage ne peuvent pas être fournies, alors la présentation d'une déclaration formelle et actuelle de prise en charge(en allemand : Verpflichtungserklärung) de l'hôte délivrée par l'autorité compétente de service des étrangers est obligatoire (Original et copie).

La soumission d'une déclaration de prise en charge ne remplace pas les preuves de solvabilité économique et financière dans le pays de résidence et ne garantit pas l'octroi du visa.

- Preuves relatives au motif du voyage:

Visite d'un membre de la famille / amis(es)/connaissance	Voyage d'affaires	Tourisme
<ul style="list-style-type: none"> • le cas échéant preuve de lien de parenté (acte de naissance en original et copie); • lettre d'invitation avec les informations sur le but du voyage <p>copie du passeport et, le cas échéant, le permis de séjour de l'hôte sur le territoire fédéral</p>	<ul style="list-style-type: none"> • lettre d'invitation du partenaire commercial • preuves sur les relations commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> • réservation d'hôtel • planification du voyage vérifiable

2. Frais

Les frais pour le traitement de la demande s'élèvent en règle général à 90 Euros. Ils sont à payer en espèces seulement en Pesos dominicains. En cas de refus de la demande, ces frais ne seront pas remboursés.

3. Remarques importantes

Des dossiers complets ne garantissent pas automatiquement l'obtention d'un visa
De documents supplémentaires peuvent être demandés dans des cas individuels.